



INSCRIPTION ANNÉE SPORTIVE 2019/2020

(Du 09 septembre 2019 au 09 septembre 2020)

ADULTES / JEUNES *(nés à partir du 01/01/2002)*

Les dossiers complets doivent être déposés au club house. Ils comporteront :

- Le présent bulletin de réinscription complété.
- Le montant de votre cotisation. Les chèques doivent être établis à l'ordre de « Iris Tennis Club » et ne seront remis à l'encaissement que le 09/09/2019.
- Une enveloppe timbrée, à votre adresse, pour les moins de 16 ans, 2 enveloppes timbrées pour les plus de 16 ans.
- 1 photo d'identité.
- Un certificat médical. Ce certificat comportera notamment la mention « apte à la compétition » pour tous les adhérents.

Dans le cas où le club serait en possession d'un certificat datant de moins de 3 ans, il vous suffira de renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT sur internet et de le certifier en datant et signant l'attestation ci-dessous.

ATTESTATION (pour les majeurs)

Je soussigné M/Mme (prénom NOM), atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif

ATTESTATION (pour les mineurs)

Je soussigné M/Mme (prénom NOM), en ma qualité de représentant légal de (Prénom NOM), atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal

Les dossiers incomplets ne pourront pas être acceptés.

Nouvel inscrit au club, merci de noter votre numéro de licence :
 (Si vous venez d'un autre club ou avez fait partie d'un autre club auparavant)

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : **Sexe :** M F

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Téléphone Portable :

Email *(obligatoire, veuillez écrire très lisiblement) :*

Compte Facebook *(facultatif) :*

Mode de règlement : Liquide Chèque Carte Bancaire Chèque loisir de la Mairie

L'adhérent certifie avoir lu le règlement intérieur du club et en accepte les clauses.

Date et signature :

